

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 05.03.2024

Code du produit: 3130D

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Kisling - 3130 pressure can

UFI: GM70-D03U-300Y-XP2D

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs et produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: Kisling AG
Rue: Motorenstrasse 102
Lieu: CH-8620 Wetzikon
Téléphone: +41 58 272 0 272
E-mail: customerservice@kisling.com
Internet: www.kisling.com

Fournisseur

Société: Kisling (Deutschland) GmbH
Rue: Salzstraße 15
Lieu: D-74676 Niedernhall
Téléphone: +49 7940 50961 61
E-mail: customerservice@kisling.com
Interlocuteur: Dr. Hans Götz Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail: compliance@kisling.com
Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)
Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 05.03.2024

Code du produit: 3130D

Page 2 de 14

Kisling - 3130 pressure can

Conseils de prudence

- P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH208

Contient Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane. Peut produire une réaction allergique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2"-[O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime]			1 - < 5 %
	484-460-1		01-2120004323-76	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2"-[O,O',O''-(ethenylsilylidyne)trioxime]			1 - < 5 %
	700-810-0		01-2120006148-66	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
68928-76-7	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane			< 0.1 %
	273-028-6		01-2120770324-57	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H317 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
37859-55-5	484-460-1	2-Pentanone, 2,2',2"-[O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime]	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 1234 mg/kg		
58190-62-8	700-810-0	2-Pentanone, 2,2',2"-[O,O',O''-(ethenylsilylidyne)trioxime]	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 1000 - < 2000 mg/kg		
68928-76-7	273-028-6	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane	< 0.1 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 892 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 05.03.2024

Code du produit: 3130D

Page 3 de 14

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 05.03.2024

Code du produit: 3130D

Page 4 de 14

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

aucune

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec. Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
471-34-1	Carbonate de calcium (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7600		VLE courte durée	
74-98-6	Propane	1000	1800		VME 8 h	
		4000	7200		VLE courte durée	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 05.03.2024

Code du produit: 3130D

Page 5 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
471-34-1	Calcium Carbonate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	6.36 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1.06 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6.1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	6.1 mg/kg p.c./jour
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilyldiyl)trioxime]			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,229 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,065 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,057 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,033 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,033 mg/kg p.c./jour
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilyldiyl)trioxime]			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,229 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,065 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,057 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,033 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,033 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
	Milieu environnemental	Valeur
471-34-1	Calcium Carbonate	
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilyldiyl)trioxime]	
	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,569 mg/kg
	Sédiment marin	0,057 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	2,15 mg/l
	Sol	0,044 mg/kg
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilyldiyl)trioxime]	
	Eau douce	0,103 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,586 mg/kg
	Sédiment marin	0,059 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	2,22 mg/l
	Sol	0,046 mg/kg

Kisling - 3130 pressure can		
Date de révision: 05.03.2024	Code du produit: 3130D	Page 6 de 14

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection des mains

Protection des mains EN ISO 374
Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	bleu	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non applicable
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,25 g/cm³

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 05.03.2024

Code du produit: 3130D

Page 7 de 14

Densité relative: non déterminé
Densité de vapeur relative: Ne peut être déterminé en raison de l'hydrolyse.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Propriétés comburantes
non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé
Teneur en corps solides: non déterminé
Viscosité dynamique: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 19333 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can		
Date de révision: 05.03.2024	Code du produit: 3130D	Page 8 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilyldiyl)trioxime]				
	orale	DL50 ca. 1234 mg/kg	Rat	Study report (2008)	OECD Guideline 425
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1995)	EU Method B.3
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilyldiyl)trioxime]				
	orale	DL50 > 1000 - < 2000 mg/kg	Rat	Study report (2012)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1995)	EU Method B.3
68928-76-7	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane				
	orale	DL50 892 mg/kg	Rat	Study report (2001)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	

- Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets sensibilisants**

Contient Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane. Peut produire une réaction allergique.
- Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible
- Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune donnée disponible
- Expériences tirées de la pratique**

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
- 11.2. Informations sur les autres dangers**

Information supplémentaire
Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can		
Date de révision: 05.03.2024	Code du produit: 3130D	Page 9 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 113 mg/l	96 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 100 mg/l	72 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilylidyne)trioxime]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 117 mg/l	96 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 103 mg/l	72 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 117 mg/l	48 h		REACH Registration Dossier	
68928-76-7	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 7,6 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 39 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime]	ca. 1,25
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilylidyne)trioxime]	ca. 1,25
68928-76-7	Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane	5,503

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
37859-55-5	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime]	3,103		REACH Registration D
58190-62-8	2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(ethenylsilylidyne)trioxime]	3,103		REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 05.03.2024

Code du produit: 3130D

Page 10 de 14

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150104 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E0

Catégorie de transport:

2

Code de restriction concernant les tunnels:

D

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can		
Date de révision: 05.03.2024	Code du produit: 3130D	Page 11 de 14

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	63 190 277 327 344 381 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, FLAMMABLE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 05.03.2024

Code du produit: 3130D

Page 12 de 14

IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 3,945 % (49,312 g/l)

Indications relatives à la directive P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): <3 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can

Date de révision: 05.03.2024

Code du produit: 3130D

Page 13 de 14

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 CAS: Chemical Abstracts Service
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
 Flam. Gas: Gaz inflammables
 Aerosol: Aérosols
 Acute Tox: Toxicité aiguë
 Skin Irrit: Irritation cutanée
 Eye Irrit: Irritation oculaire
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Kisling - 3130 pressure can		
Date de révision: 05.03.2024	Code du produit: 3130D	Page 14 de 14

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Adhésifs et produits d'étanchéité	PW, C	6a, 6b, 12, 18, 19	1	11, 19	4, 8a, 8c, 8d	4e, 4g, 5c, 6g, 7c, 7g, 8, 10, 11, 13	110	K+D

LCS: Étapes du cycle de vie
PC: Catégories de produits
ERC: Catégories de rejet dans l'environnement
TF: Fonctions techniques
SU: Secteurs d'utilisation
PROC: Catégories de processus
AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)